



La loi biennale s applique t elle au bout de 26 mois

Par **antonino**, le **18/05/2016** à **13:24**

bonjour maitre,n

en mars 2014 j ai soldé mon crédit voiture,j ai voulu vendre mon vehicule et je m apercois qu il est encore gagé.J appelle la société de credit qui m annonce que je leurs doit encore 318 euros pour une échéance que j avais décalé.Cela fait 26 mois qui ne m ont pas relancé,est ce que la loi biennale est valable dans cette situation ?et ont-ils le droit de laisser le gage sur le vehicule 26 mois après?

Dans l attente de votre réponse,cordialement.